

E N Q U Ê T E

PLACEMENTS ABUSIFS D'ENFANTS : STOP !

> Alex Jordanov • Karl Zéro

Il y a quelques mois, *L'Envers des affaires* consacrait un large dossier au honteux scandale d'État que constituent les dysfonctionnements de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Mais les drames familiaux, la maltraitance et l'abus des mesures de placement, dont nous verrons deux exemples ici, traduisent également une véritable gabegie de l'argent du contribuable – un gâteau de plus de 9 milliards d'euros que se partagent des sous-traitants parfois incompetents et peu scrupuleux – et un cycle infernal exponentiel, accablant les enfants et épargnant leurs bourreaux. Scandale de l'ASE, acte II.



En France, quelque 340 000 enfants relèvent de l'ASE. Plus des deux tiers (227 000) sont « placés » en foyer ou en famille d'accueil ; pour les autres, on prend des mesures éducatives à domicile (Image d'illustration).

Le 7 juin 2021, la jeune F. alors âgée de 13 ans, cadette d'une fratrie de quatre enfants, se rend au commissariat de Pantin. Elle hésite à rentrer, tourne en rond devant jusqu'à ce qu'un policier lui demande ce qu'elle fait là. Elle parle de violences, de cris à la maison. Elle est donc entendue par une policière. Quelques heures plus tard, les trois autres enfants de la fratrie sont récupérés à leurs écoles respectives par les services de police puis les deux parents, qui travaillent ensemble, convoqués dans la foulée au commissariat.

Le père passera la nuit en garde à vue après une confrontation et les interrogatoires des autres membres de la famille. Par précaution. C'est lui qui est le principal mis en cause. Il se serait énervé après une énième sortie nocturne tardive de la cadette, elle se serait teint les cheveux couleur fuchsia, ce qui est interdit à son école. Il l'aurait « agressée ».

À une autre occasion, il aurait utilisé un tournevis pour forcer la porte de la salle de bains où s'est enfermée S., la grande, après

qu'elle est rentrée tard. Selon le père, ce sont « des amis de son âge » qui, par téléphone ou texto, auraient incité sa fille adolescente à se rendre au commissariat. Selon F., la jeune fille ne trouvait pas l'entrée de l'hôtel de police. Elle nous confie qu'elle en a « parlé avant à sa grande sœur qui n'était pas trop pour, mais qu'elle s'est "renseignée" avant de franchir le pas ». Un signalement et un dossier atterrissent à l'ASE, l'aide sociale à l'enfance qui a remplacé aujourd'hui l'ancienne DDASS. Un an plus tard, ce sont plusieurs policiers qui débarquent un mercredi matin au domicile de la famille, à Pantin. La maman est déjà partie au travail. Seul le papa est présent. Le mercredi, c'est lui qui emmène les enfants à leur cours de chinois. Armes de poing dégainées, pointées sur le père, les flics lui ordonnent de ne pas bouger et demandent aux enfants de prendre fissa quelques affaires d'urgence. Ces derniers seront emmenés ce jour-là à Villemomble, dans un foyer. C'est ainsi que commence le calvaire pour la famille J., une parmi des milliers...

« L'ASE, organisme dont est doté chaque département français depuis 1983, sans le moindre contrôle ou supervision à l'échelle nationale. »

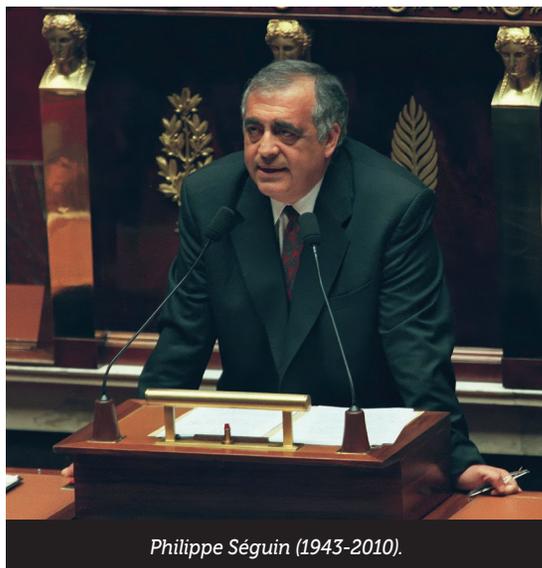
En France, quelque 340 000² enfants relèvent de l'ASE³. Plus des deux tiers (227 000) sont « placés » en foyer ou en famille d'accueil ; pour les autres, on prend des mesures éducatives à domicile. L'ASE, organisme dont est doté chaque département français depuis 1983, sans le moindre contrôle ou supervision à l'échelle nationale. Une institution héritière de l'Assistance publique, décriée par des milliers de familles à qui on a ôté leurs enfants. Philippe Séguin (1943-2010), gaulliste social, homme politique aussi fin qu'humain (chose rare !) a été ancien président de l'Assemblée nationale, ministre des Affaires sociales et de l'Emploi ainsi que président de la Cour des comptes. En 2009, dans le cadre de cette dernière charge, il a ces mots extrêmement durs à l'encontre de l'ASE et de ses prestataires de services, les foyers d'accueil : « *Si la France ne résout pas les dysfonctionnements de sa protection de l'enfance, si elle veut occulter la barbarie qui prévaut dans de trop nombreux cas et occasionne une véritable "maltraitance institutionnelle", ce sont des dizaines de milliers d'enfants qui connaîtront des traumatismes irréversibles*⁴. »

Cela fait plus de deux ans que monsieur. J. n'a pas vu ses enfants, sa compagne madame W., à peine moins. Depuis fin août 2024, la maman a enfin juste obtenu le droit de recevoir sa fille cadette chez elle un week-end par mois. La grande a eu 18 ans récemment, elle donne peu de nouvelles. Elle habite dans une structure spécialisée en banlieue parisienne, loin de son petit frère et de ses sœurs. Les deux parents viennent de Zhejiang, une province chinoise au sud de Shanghai. Arrivés ados en France dans les années 1990, ils se sont rencontrés très jeunes. Leurs quatre enfants sont nés à Paris.

C'est par hasard que l'avocat Michel Amas découvre l'enfer des enfants retirés manu

militari à leurs parents par la nébuleuse ASE⁵. Il y a quatre ans, un papa seul vient de perdre son épouse, mère de leurs cinq enfants, dans un accident de voiture. La justice décide alors de les lui retirer ! Il appelle M^e Amas à l'aide. Certes, le père a du mal à s'organiser, à émerger de cette terrible tragédie. Et, par conséquent, une « présomption de culpabilité » pèse immédiatement sur lui : le rouleau compresseur de l'ASE se met alors en marche. Maître Amas, choqué par le manque d'empathie et de compréhension de la part de l'ASE, poste sur Internet une vidéo décrivant la situation inextricable de ce père dont les appels se heurtent à un silence assourdissant des autorités, à une fin de non-recevoir pendant des mois de la part de l'appareil judiciaire. La vidéo fait plus de 6 millions de vues en quelques jours. Les demandes à l'aide de parents dans la même situation ubuesque affluent aussitôt de toutes parts.

Aujourd'hui, ce sont 3 000 dossiers, provenant de la France entière, qui sont enregistrés au cabinet Amas. Lui, qui avait l'habitude de traiter des dossiers de droit commercial et pénal, est, du jour au lendemain, submergé par un véritable tsunami de désespoirs, en provenance de tout le pays. Il va en faire le



Philippe Séguin (1943-2010).

combat d'une vie, allant jusqu'à écrire et contribuer à changer les lois à l'Assemblée nationale: « *Au début, je croyais que la réponse judiciaire de cette thématique était réservée aux familles démunies, immigrées, avec des problèmes d'alcoolisme, d'inceste, ou des cas de pédocriminalité comme ceux contre lesquels vous luttez depuis si longtemps ! Des affaires qui justifient un placement, bien sûr, mais dans le cadre des placements ASE, ça, c'est infime. Dans ma clientèle, j'ai des médecins, un directeur d'hôpital national, un patriarche, des notaires, des dentistes, des enseignants à la pelle, des députés, des boulangers. J'ai des pauvres gens aussi, mais cela vise tout le monde et n'importe qui. Du moment que tu mets le doigt dans la machine, tu es "mortibus" [latinisation fantaisiste de la mort], qui que tu sois [...]. Les juges ne sont pas le mal absolu, les juges ne font qu'homologuer tout ce que préconisent les services sociaux. Le juge n'est plus qu'une chambre d'enregistrement des décisions, aussi absurdes soient-elles, des services sociaux. Les juges sont débordés par un travail terrible, époumonant, alors forcément, il faut avancer, et ils font confiance à l'ASE. Ils se disent : "J'ai confiance, après tout, je confie à des sachants." Mais celui qui fait rimer les mots "sachants" et ASE, c'est un escroc. Au sein des ASE, des services sociaux, des gens qui ont fait de vraies études spécialisées et qui ont du recul, du bon sens, il n'y en a pas. La justice dit, et cela revient souvent : "On peut leur confier les enfants les yeux fermés, parce que l'enfance c'est leur travail, ils s'y intéressent." Tu parles ! Moi, je m'intéresse au football, mais je ne suis pas entraîneur de l'équipe de France pour autant ! »*

Pour M^e Amas, le principe de précaution est poussé au maximum en pensant bien faire : « *L'ennemi de cette matière c'est le principe de précaution. Il n'y a personne qui prend des risques. Du coup, j'ai, par exemple, des cas d'enfants prostitués, deux ou trois fois par mois [...] L'ASE, c'est le néant.* »

L'avocat déplore le fait que les juges sous-traitent les dossiers d'enfants à placer à des gens très peu formés, à des jeunes sans véritable bagage universitaire, juste 18 à 22 mois de formation accélérée : ce sont les éducateurs spécialisés. Il regrette également

le manque de travail pour recréer du lien entre enfants et famille, le manque d'avis de « vrais sachants » comme des psychologues, des pédopsychiatres ou des assistantes sociales. « *Résultat, les trois quarts des enfants placés n'ont pas à l'être. On pourrait faire mille fois mieux, soit avec la famille, soit avec la famille élargie.* »

À lire les rapports de l'ASE et de ses sous-traitants, comme CITHéA⁶, sur la famille J., on constate le peu d'interaction réelle qu'il y a eu avec la famille en deux ans, mais en revanche, des dizaines de pages de comptes rendus de ces services, exclusivement à charge contre les deux parents.

Le père serait en « *décalage avec la souffrance des enfants, il dit manger du riz pour que ces enfants aient de la viande [...] Monsieur tente de réparer une image écornée* ». Quant à la maman, « *d'une certaine manière, elle reste loyale à monsieur J. [...]* ». Madame W. ajoute ne pas comprendre pourquoi ses grandes filles F. et S. disent cela. F. lui aurait dit : « *C'est F. qui nous a dit de dire ça [dénoncer le père].* » Madame pense que ses enfants ont peur de



M^e Michel Amas a fait de la défense des parents d'enfants abusivement placés le combat d'une vie.



Centre d'Intervention Thérapeutique et d'Accompagnement

Le Groupement Associatif CITHéA intervient dans la prévention aux familles et la protection de l'enfance



Page d'accueil du site internet de CITHéa, l'un des sous-traitants de l'ASE.

l'aînée qui a pris « un rôle de maman avec les années ».

Les parents et leurs avocats ont peu de contacts avec la justice hormis quelques convocations au tribunal. Les innombrables courriers adressés aux juges restent lettre morte. Et, pourtant, le procureur de la République a statué : non-lieu à l'égard du père. L'enquête approfondie du voisinage n'a trouvé aucun élément à charge contre lui. Les policiers ont interrogé tout son entourage, puis les maîtresses d'école, les professeurs de chinois, de piano, etc. Tout le monde y est passé. Le courrier du procureur est sans appel : « *Les faits ou les circonstances des faits de la procédure n'ont pu être clairement établis par l'enquête. Les preuves ne sont pas suffisantes pour que l'infraction soit constituée, et que les poursuites pénales puissent être engagées.* »

Ce qui n'empêche pas les conclusions de l'ASE et des différents consultants de se déclarer invariablement pour le maintien en foyer d'accueil des enfants, en interdisant tout rapport avec les parents (sauf, on l'a dit, une visite mensuelle par mois pour la maman depuis fin août). Souvent, au bas de la dernière page, trois noms de conseillers mais seulement une signature : celle de l'éducatrice spécialisée. On y voit rarement l'intervention d'un(e) psychologue. Nous avons rencontré madame W., la maman, à son domicile un samedi après-midi en compagnie de l'association Worldwide Alert Launcher venue enquêter sur son cas.

“ **Au sein des ASE, des services sociaux, des gens qui ont fait de vraies études spécialisées et qui ont du recul, du bon sens, il n'y en a pas.** ”

Un immeuble discret et sobre du 93, niché entre un parc et une grande avenue. À notre surprise, sa fille cadette F. est là, en visite autorisée chez sa mère. Une première depuis le « placement ». On reste seuls avec l'adolescente. Elle nous raconte sa vie au foyer, le planning des tâches, comment ils se font livrer des repas le week-end de la « centrale ». Elle nous dit qu'elle voudrait rentrer chez elle, chez sa mère. Son petit frère de 10 ans aimerait également retourner vivre à la maison, même s'il aime bien le foyer, parce qu'il y joue au foot avec les autres garçons. Il y a bien des éducatrices spécialisées de CITHéA qui sont passées une fois (« ou deux ») pour leur poser des questions, mais « CITHéA, c'est un nouveau truc », elle ne sait pas trop qui sont ces gens-là. On lui pose la question délicate des violences qui l'ont poussée à aller en parler au commissariat.

L'adolescente est posée, inébranlable. D'une petite voix pleine d'assurance, elle nous raconte comment son père est, certes, entré

dans une colère noire, un soir, suite à son retour à la maison jugé par lui trop tardif, après une soirée avec des amis dehors... En ce qui concerne son petit frère et sa petite sœur, elle n'a pas le souvenir d'actes violents sur eux. D'autres rapports des services sociaux que nous avons pu consulter relatent un autre incident, un pot de fleurs lancé par le père qui a traversé le salon en direction de la mère qui ne l'a pas reçu, fort heureusement. F. explique qu'il y a une forte différence culturelle entre son éducation et celle reçue par son père : « *Il s'habitue à la société française, mais n'oublions pas qu'il vient d'un pays communiste, qui plus est la Chine, où ce n'est pas du tout pareil. Ce n'est vraiment pas la même mentalité, l'éducation est très stricte.* » Elle n'est pas pour autant prête à revoir son père. Elle n'en « voit pas l'utilité » pour l'instant. Pour son âge, elle a curieusement une compréhension de la procédure assez juste ainsi que du fonctionnement de la machine judiciaire. Elle sait que son intérêt scolaire est de rentrer chez elle. Après, c'est compréhensible, la présence du père « fouettard » l'embarrasserait...

La jeune fille rentre les épaules, baisse la tête et fait une pause. Ses résultats scolaires ont sensiblement baissé depuis son placement en foyer. Assise sur le canapé, les larmes lui viennent aux yeux, elle serre les poings quand on évoque sa scolarité. Elle veut réussir mais c'est compliqué.

« *Je voulais aller dans un bon lycée.*

– *Lequel ?*

– *Bossuet, le Lycée Bossuet dans le 10^e [arrondissement de Paris, NDLR]. J'étais sur la "liste verte" (pré-admission), et puis ils ne m'ont pas prise. J'ai des amis de mon école qui vont y aller. Même mon cousin a été pris, il ne dort plus et révise tout le temps. Moi, je vais rester dans l'école où je suis déjà. [...] Au foyer, c'est compliqué de travailler avec les embrouilles et le vacarme. Oui, chez ma mère, ce serait plus facile pour bosser.* »

« *Des enfants de l'ASE qui réussissent des études, ça n'existe pas.* » M^e Amas voit défiler des centaines de cas chaque mois. Pour lui, l'ASE, c'est une gigantesque usine à détruire les avens. Il faut reconnaître que les statistiques nationales sont effrayantes : environ 30 % des enfants qui sortent de l'ASE finissent SDF (ou

« **Les statistiques nationales sont effrayantes : environ 30 % des enfants qui sortent de l'ASE finissent SDF (ou pire), 70 % n'ont aucun diplôme...** »

pire), 70 % n'ont aucun diplôme... Les juges le savent, ils sont parfaitement au courant des dérives dans les foyers, des agressions sexuelles à répétition (essentiellement entre mineurs), de la pédophilie latente et des violences subies de la part d'éducateurs. Entre parents défaillants (selon l'ASE) et structures défaillantes (selon les parents et les enfants), que faire ? La politique actuelle tranche toujours en faveur du placement en foyer ou en famille d'accueil. Ce sont eux qui raflent la mise et deviennent les substituts parentaux. L'Inspection générale des affaires sociales a publié, en 2021, un rapport faisant état de 7 000 à 10 000 enfants livrés à eux-mêmes en accueil hôtelier, certains parfois âgés de 11-12 ans « *mis à l'abri* » dans des hôtels miteux à la merci du gérant, avec un « budget » pour s'alimenter. *L'Envers des affaires* vous a raconté le drame du jeune Anthony Lambert, retrouvé mort le 9 janvier 2022 après avoir disparu du camping désert en hiver où il avait été placé... par l'ASE ? ! D'après le gouvernement, interrogé à ce sujet, ce chiffre a gonflé, en partie à cause de l'afflux récent de mineurs isolés... Si les éducateurs spécialisés arrivent à les joindre une fois par semaine par téléphone, c'est un miracle. On est loin d'une scolarité stable, on ne sait pas trop ce qu'ils font de leurs journées. C'est au tour de madame W. de nous parler sans sa fille présente. Elle est timide, on l'entend à peine. Elle a l'air perdue, dépassée et ne comprend pas ce qui lui arrive. « *En Chine, il y a aussi des problèmes... Mais laisser les parents dans le vide, l'incertitude, l'angoisse pendant deux ans, je ne pense pas qu'ils auraient fait comme ça là-bas.*

– *Vous vous êtes, depuis, séparée de votre mari. Vous voulez récupérer vos quatre enfants puisqu'il a été identifié par les services*

sociaux comme "le problème", même si le procureur n'a rien trouvé à lui reprocher... Cette situation vous convient-elle ?

– Oui, c'est ce qu'il y a de mieux pour l'avenir des enfants. J'aimerais qu'ils rentrent à la maison. Nous avons vu des gens différents qui ont fait des expertises, mais parfois ils mentent ou exagèrent. En vrai, ils ne veulent pas que les enfants rentrent chez eux. Une fois, ils sont venus ici et ont écrit après qu'ils ont aperçu chez moi un t-shirt d'homme ; alors, ils ont estimé que c'était forcé à mon mari, et que donc il vient encore ! La dernière fois, au tribunal, c'est l'ASE qui a parlé pour le petit (K.-T.). Ils ont dit qu'il ne voulait pas rentrer. C'est faux, il voulait écrire une lettre au tribunal demandant d'avoir au moins droit à des visites. Ils n'ont rien dit. Je ne sais pas ce qu'il s'est passé au foyer. »

C'est l'une des incohérences du dossier. Renseignements pris, la dernière audience de la famille devant la justice avait été programmée pour le 4 juillet 2024, puis repoussée par le tribunal au 25 juillet. La raison évoquée : les rapports et conclusions de l'ASE ont été déposés chez le juge trop tard. Pourtant le fils K.-T. (10 ans) voulait écrire un mot au juge pour lui communiquer par lettre son souhait de rentrer chez sa mère. Il ne pouvait pas être présent le 25 juillet, il était parti en centre de vacances. C'est donc l'ASE qui a exprimé ses vœux à l'audience... Or, la loi prévoit l'obligation pour un enfant mineur avec discernement d'être entendu par le juge. À l'Union syndicale de magistrats, on admet à demi-mot que ce



n'est pas systématique. Ce qui fait enrager un des conseils de madame W. : « L'ASE est, de fait, le tribunal en amont. Ils manipulent les enfants dans les foyers. C'est une violation de la loi. Leurs rapports sociaux ne comportent pas de justificatifs de ce qu'ils avancent et sont mensongers. Selon la loi du 7 février 2022, ils sont obligés de produire un rapport médical annuel assorti d'un PPE (Projet pour l'enfant) qui fixe des objectifs d'avenir. Sans PPE, ce qu'ils font n'a aucune valeur, cela veut dire qu'ils n'ont aucune intention de s'occuper de l'enfant. Ils pratiquent le kidnapping d'enfants. »

Les juges des enfants sont débordés. La majorité de leurs dossiers concernent la délinquance des mineurs, c'est « l'air du temps » (rodéos, refus d'obtempérer, tirs au mortier, vols, drogue, OQTF, émeutes...). L'aide sociale et les enfants en danger passent au second plan, et c'est l'ASE qui donne l'impulsion dans les procédures. L'ASE de

Pantin, concernée au premier chef par les placements abusifs des enfants W.-J., n'a jamais donné suite à nos demandes d'interview. Nous avons également rencontré à deux reprises monsieur J. La dernière fois, il revenait de

l'entraînement de son équipe de « Dragon Boat », dont il est justement le timonier et l'entraîneur. Un sport traditionnel chinois, une sorte de gondole à tête de dragon avec une vingtaine d'athlètes qui pagaient sur la Marne. C'est un sportif au fort caractère, qui n'admet pas plus la procédure judiciaire qu'il ne la maîtrise. Tout comme son ex-compagne

Le documentaire de Sylvain Louvet au cœur de l'aide sociale à l'enfance avait fait grand bruit lors de sa diffusion en janvier 2019.



**ENFANTS
PLACÉS :
LES SACRIFIÉS DE
LA RÉPUBLIQUE**

+ LE DÉBAT

« L'ASE est extrêmement puissante, elle impose sa loi dans les tribunaux. Elle brasse aussi énormément d'argent. Son budget annuel est de 9,5 milliards d'euros. »

et mère de ses enfants, il a le regard brisé. Il est lucide. Il nous explique que pour sauver la scolarité de ses enfants et les extraire de l'engrenage infernal de l'ASE, ils doivent rentrer chez leur mère, et lui, rester à l'écart. C'est le prix à payer. Se séparer... pour les enfants. Dingue. Mais logique.

M^e Amas : « C'est toujours pareil. Les soi-disant "sachants" de l'ASE disent : "Vous n'êtes pas capables de vous occuper de l'enfant et de le protéger." Alors, on vous le prend. Je vous donne deux exemples récents : cette année, à Toulon, nous avons une maman un peu dépressive, on retire les quatre enfants à la famille, entre 3 et 8 ans. On se rend compte que le petit se fait sodomiser par un plus grand à la MECS [Maison d'enfants à caractère social, un foyer]. Comme l'acte s'est déroulé sur place, dans ce foyer qui est géré par l'ASE, il se passe six semaines avant que ce ne soit signalé, il n'y a pas de rapport médical, aucune confrontation avec l'agresseur. Et c'est classé sans suite. Une des petites filles de cette famille... On l'oblige à faire des fellations à un type, et puis elle sera violée, à son tour. Idem. Classement sans suite. Dans ce même dossier sur 4 enfants, on a 3 viols. J'ai saisi toute la justice du monde, les médias, cela n'a rien changé. Ils n'ont toujours pas rendu les enfants aux parents. Des parents incroyablement super, en plus. Qui voient ça, et ne peuvent rien faire... C'est insupportable ! Les services sociaux, quand ils arrivent dans ta vie, celle-ci est finie. Rien que cette année, au cabinet, nous avons 18 cas d'enfants violés, 43 attouchements sexuels et 3 morts... »

Il ajoute : « Les "bonnes gens" n'aiment pas qu'on installe des foyers à côté de chez eux. Du coup, ceux-ci sont toujours situés dans des quartiers "craignos". »

Un mac qui rôde dans le quartier, en un an, il te prostitue une, deux, trois gamines du foyer. Une pensée aussi pour cette enfant qui voulait absolument voir ses parents. Elle a écrit au juge, plusieurs fois : "Madame, je vous supplie..." Pas de réponse, pas de son, pas d'image. La petite a fini par se jeter de la falaise de la Bonne-Mère à Marseille. On a retrouvé sa tête détachée de son corps... Elle a laissé un mot : "C'est ceux qui sont responsables de moi qui sont responsables de mon suicide." »

L'ASE est extrêmement puissante, elle impose sa loi dans les tribunaux. Elle brasse aussi énormément d'argent. Son budget annuel est de 9,5 milliards d'euros. Un enfant est facturé environ 3 000 euros par mois au département. Cela peut monter jusqu'à 5 000 euros pour enfants avec des besoins spéciaux et 7 000 euros pour des enfants autistes, par exemple. La Cour des comptes ne publie pratiquement jamais les détails des dépenses de l'aide sociale à l'enfance. Il y a bien un audit effectué tous les dix, douze ans. En 2010, lorsque Philippe Séguin – alors président de l'institution – a essayé de l'amener à un peu plus de transparence dans l'utilisation de ce budget pharaonique, il s'est heurté à un mur. En 2019, l'excellent documentaire de Sylvain Louvet, *Enfants placés : les sacrifiés de la République* a pourtant bien tenté de secouer le cocotier. Dans la foulée, comme d'habitude lorsque les médias relaient une opinion qui s'émeut – ils ne le font pas toujours, loin de là, alors saluons le geste –, un secrétaire d'État à la protection de l'enfance est nommé. Quelques années plus tard, pas grand-chose n'a évolué. La dissolution de l'Assemblée nationale, décidée par Emmanuel Macron le 9 juin 2024, a eu pour conséquence directe de suspendre l'ensemble des travaux parlementaires dont ceux consacrés à la protection de l'enfance. La commission d'enquête sur les manquements des politiques de protection de l'enfance, dont les travaux avaient commencé le 14 mai, sous la houlette de M^{me} la rapporteure Isabelle Santiago, députée socialiste du Val-de-Marne, est stoppée net dans son élan. Isabelle Santiago nous confirme que l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale a fait « tomber » la commission d'enquête, qui devait rendre



Isabelle Santiago, députée de la 9^e circonscription du Val-de-Marne.

son rapport au plus tard le 8 octobre. « Les découvertes effectuées depuis le 14 mai 2024 n'ont fait que renforcer ma volonté de changer les dynamiques qui régissent les politiques publiques de protection de l'enfance. » Madame la députée est plus que jamais « déterminée » à « relancer la commission d'enquête sous la prochaine législature ». Elle en a vu d'autres, la députée... Les droits des enfants et Macron, ça fait deux. La Ciivise⁸, trois années de travail, 30 000 victimes d'inceste et de pédocriminalité entendues et... rien. Ah si, le « chef » de la Ciivise, le juge Durand : viré. Et personne pour le remplacer... Ah si, cinq successeurs successifs en cinq mois. Super. Tous démissionnaires en deux temps, trois mouvements. On a un vraiment gros problème dans ce pays vis-à-vis de l'enfance. Sinon, on ne ferait pas ce magazine.

Isabelle Santiago en a marre d'attendre. Elle a envoyé un courrier à la présidente de l'Assemblée lui enjoignant de les laisser reprendre les travaux de la commission d'enquête. Sur le budget pharaonique de l'ASE : « Il faut aussi rajouter des participations de l'État : c'est bien au-delà des 10 milliards. C'est un secteur renfermé sur lui-même. Il est vrai aussi qu'entre les manquements, les dysfonctionnements et les "résultats" de l'ASE, le tableau global n'est pas "joli-joli"... Il faut maintenant avoir le courage de regarder le problème dans son ensemble. La politique décentralisée depuis quarante ans n'a pas aidé non plus [ce sont les départements qui gèrent les ASE... comme ils peuvent]. Je dis toujours que l'État est le parent le plus défaillant que je connaisse. » Madame la députée nous rappelle que « les enfants placés ont une espérance de vie de 20 ans de moins que la population générale. Et qu'ils ne votent pas... Sinon, ajoute-t-elle dans un sourire, on aurait fait bien plus ! [c'est-à-dire bien mieux comme score au PS] ». ³



ALEX JORDANOV

Alex Jordanov est un enquêteur indépendant, « toujours là où ça se passe » : dans le mouvement hip-hop aux USA dans les 80's, au *Vrai Journal* de Karl Zéro dans les années 1990 et aujourd'hui dans le journalisme d'investigation sur les services secrets. Son dernier ouvrage donne la parole aux agents de la DCSI sur les combats qu'ils mènent au quotidien.

1. Le couple est marié religieusement selon les traditions chinoises, mais pas civilement. Monsieur J. et madame W. ont quatre enfants qui, en septembre 2024, avaient respectivement 10, 13, 16 et 18 ans.
 2. Le système de statistiques n'est pas très précis. Les données de 310 000 enfants confiés à l'ASE datent de 2016. Par conséquent, on estime le chiffre plus proche de 340 000, étant donné l'évolution démographique.
 3. Voir notre dossier « ASE : un scandale d'État » dans *L'Envers des affaires* n° 11 (mars-mai 2024), p. 34-50.
 4. Présentation à la presse du rapport sur la protection de l'enfance, 1^{er} octobre 2009. Disponible en ligne sur le site web de la Cour des comptes : www.ccomptes.fr/fr/documents/846
 5. Voir note 3.
 6. CiThéA, acronyme de Centre d'intervention thérapeutique et d'accompagnement. Groupement associatif utilisé par l'ASE pour des expertises et des évaluations de psychologues, leur mot d'ordre : « Protéger l'enfant et soutenir sa famille. »
 7. Voir *L'Envers des affaires* n° 6 (septembre-novembre 2022), p. 27-37.
 8. Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants, voir *L'Envers des affaires* n° 10 (décembre 2023-février 2024), p. 78-87.

ASE, LA MACHINE À CASH

On l'a compris en lisant le reportage d'Alex Jordanov : beaucoup trop d'enfants sont placés abusivement en France et, du coup, les moyens financiers dont dispose l'aide sociale à l'enfance sont largement surestimés, voire totalement disproportionnés face à ses besoins réels. Mais ces moyens (pas loin de 10 milliards d'euros par an), d'où viennent-ils ? C'est, bien entendu, notre argent. Nous sommes donc tous concernés. Et à double titre, car non seulement nous sommes tous désormais « fliqués » dans notre autorité parentale – et nos enfants, du même coup, nous sont quelquefois « enlevés » sans véritable raison – tandis que notre argent est, lui aussi, « enlevé » à tous les contribuables pour financer cette logique aberrante du « toujours plus de placements »...

Et si j'ai souhaité qu'aujourd'hui, *L'Envers des affaires* aborde à nouveau ce scandale des placements abusifs, déjà dénoncé haut et fort dans notre n° 11 (mars-mai 2024), c'est parce que je suis bien placé pour constater, dans mon combat contre la pédocriminalité, que chaque jour que Dieu fait, pendant qu'on place abusivement des gosses pour des raisons fallacieuses ou stupides, les pédocriminels « familiaux », les incesteurs à répétition passent toujours aussi facilement à travers les mailles du filet de la « justice », tandis que leurs petites victimes continuent à subir leurs viols, leurs abus sexuels, leurs tortures physiques et mentales, et que là, bien rares sont les services sociaux et les magistrats qui se bougent réellement pour les extraire de l'enfer. Et combien même les services sociaux et les juges daigneraient compatir, s'y intéresser, c'est parfois pour se tromper brutalement et les maintenir chez le prédateur, généralement le père. (Lire ensuite le témoignage terrible de Dalila Sadok, une des *Survivantes* du bon film de Pierre Barnérias, une de ces « mères désenfantées » dont les deux enfants ont été placés par la « justice » chez leur père... soupçonné de pédophilie en réseau).

Bien entendu, je tiens à le dire, il y a des gens formidables dans les services sociaux – j'en connais –, ce sont des êtres d'exception au service des autres, mais hélas d'exception parce qu'« ils confirment la règle ». Mais elles et ils ne sont pas la règle, loin s'en faut.